

Modalités de réouverture de l'école de Lucenay à compter du 14 mai

Madame, Monsieur,

La stratégie nationale de déconfinement présentée par le Gouvernement prévoit une réouverture progressive des écoles à partir du 11 mai et une reprise des enseignements en classe les jours suivants. Les réouvertures devront être adaptées selon les territoires et les configurations des écoles, dans le respect des recommandations sanitaires.

Les grands principes de cette organisation ont été établis en collaboration entre la direction de l'école en lien avec la Direction Académique des Services de l'Education nationale et la Mairie de Lucenay. Notre priorité commune est d'assurer la sécurité sanitaire de vos enfants ainsi que des personnels en charge de l'accueil et de l'encadrement des élèves. Pour cela, nous nous référerons au protocole national qui prévoit notamment :

- l'accueil progressif des élèves en groupes restreints,
- le respect des mesures de distanciation physique et de mise en œuvre des gestes barrières,
- le renforcement des protocoles de nettoyage,
- le port du masque pour les adultes encadrants,
- la limitation des croisements d'élèves sur l'ensemble des temps de la journée (temps de récréation, temps de repas).

L'école sera dotée, en quantité suffisante et dès la reprise de l'accueil des enfants, du matériel sanitaire et des équipements indispensables : savon, essuie main jetable, masques pour les adultes... Les enseignants et l'ensemble des adultes encadrants seront sensibilisés à la mise en place des protocoles sanitaires établis et aux gestes barrières. Vos enfants bénéficieront également d'un temps d'apprentissage pour automatiser ces gestes barrières.

La rentrée s'effectuera de manière échelonnée, conformément aux recommandations gouvernementales, par niveau de classe et selon le calendrier suivant en fonction de l'évolution de la situation sanitaire :

- **le jeudi 14 mai pour les Grandes sections de Maternelle, les CP et les CM2,**
- **le lundi 18 mai pour les CE1, CE2 et CM1.**

Pour les élèves de Petite Section et Moyenne Section de Maternelle, les mesures de distanciation étant très complexes à mettre en œuvre, aucune date n'est actuellement arrêtée.

A noter néanmoins que les enfants des personnels engagés dans la gestion de la crise sanitaire (soignants, policiers, militaires) ou mobilisés par l'accueil des enfants de moins de seize ans (enseignants, personnels des crèches...) pourront en revanche être accueillis tous les jours, **dès la Petite Section**.

Les journées des 11 et 12 mai permettront à l'équipe enseignante et aux personnels municipaux de sécuriser les dernières adaptations indispensables à la nouvelle organisation de l'école.

EFFECTIFS ET JOURS DE SCOLARISATION A L'ECOLE

Les élèves seront accueillis par demi-classe avec un maximum de 15 élèves par classe, de manière fixe, le lundi et le jeudi pour les uns, le mardi et le vendredi pour les autres.

Le calendrier vous sera communiqué par l'enseignant de votre enfant et tiendra compte des fratries.

ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE

Les horaires d'arrivée le matin et de départ après la classe pourraient être décalés de quelques minutes. Les modalités de mise en œuvre vous seront communiquées par l'enseignant de votre enfant.

Aucune entrée des familles au sein de l'enceinte de l'école ne sera autorisée. Les regroupements aux abords de l'école seront proscrits. Les horaires d'entrée et de départ devront être strictement respectés par les parents.

Le port du masque et le respect des règles de distanciation sociale sont vivement recommandés pour les parents

CANTINE

Du 14 au 29 mai, si vous êtes dans l'impossibilité de faire manger vos enfants, ils pourront rester à l'école entre 12 heures et 14 heures mais ils devront apporter un repas froid dans des contenants appropriés à leur conservation. Aucun stockage collectif ne pourra en effet être assuré. Les pique-niques pourront être pris dans le respect des règles de distanciation physique entre les différentes classes :

- pour la maternelle, en fonction des effectifs, au sein de l'école maternelle et/ou sous le préau, sous la surveillance des ATSEM,
- pour l'élémentaire, dans le restaurant scolaire ou dans la cour selon les effectifs et les conditions météorologiques, sous la responsabilité du personnel d'Alfa 3A.

A noter que cet accueil ne sera pas facturé par la mairie aux familles.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Aucun accueil périscolaire ne pourra être mis en place dans un premier temps, soit jusqu'au 29 mai inclus.

MENAGE

Une attention toute particulière sera portée à l'hygiène et au nettoyage, en conformité avec le protocole sanitaire ministériel avec une désinfection régulière des chaises, des bureaux, des sanitaires, des poignées de portes et des interrupteurs.

GESTION DU MATERIEL

Aucun matériel collectif ne pourra être proposé aux élèves. Pour la classe, chaque élève devra avoir son matériel dans son cartable (une liste vous sera communiquée par l'enseignant de votre enfant).

RECREATIONS

Les récréations auront lieu à des horaires décalés afin que les classes ne se croisent pas.

PRISE DE TEMPERATURE PREALABLE A L'ENTREE A L'ECOLE

Les parents s'engagent à vérifier la température de leur enfant avant de le déposer à l'école et à ne pas le mettre si quelqu'un a de la fièvre dans le foyer.

Si au cours de la journée, un élève présente des signes de fièvre, il sera immédiatement isolé du groupe classe et ses parents seront invités à venir le chercher dans les plus brefs délais.

AUTRES INFORMATIONS A RETENIR

Le choix des familles, scolarisation ou école à distance, ne pourra être modifié que fin mai.

A compter du 2 juin, une nouvelle organisation pourrait être proposée avec en particulier la réouverture de la cantine et de l'accueil périscolaire.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à ces informations et tenons à vous assurer de notre mobilisation, à vos côtés, pour accompagner la scolarité de vos enfants dans cette période délicate, en étroite collaboration avec la municipalité de Lucenay.

Les modalités présentées ont été établies en concertation avec les représentants des parents d'élèves.

Pour l'équipe enseignante

Pour la commune

Le directeur de l'école

Le maire de Lucenay

Jean-Philippe BONNARD

Valérie DUGELAY